

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL  
4-1.a ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Commune de MAISONS ALFORT

Version d'approbation  
Conseil de territoire du 12 décembre 2023

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2023  
Réalisation : VILLE OUVERTE • Décembre 2023

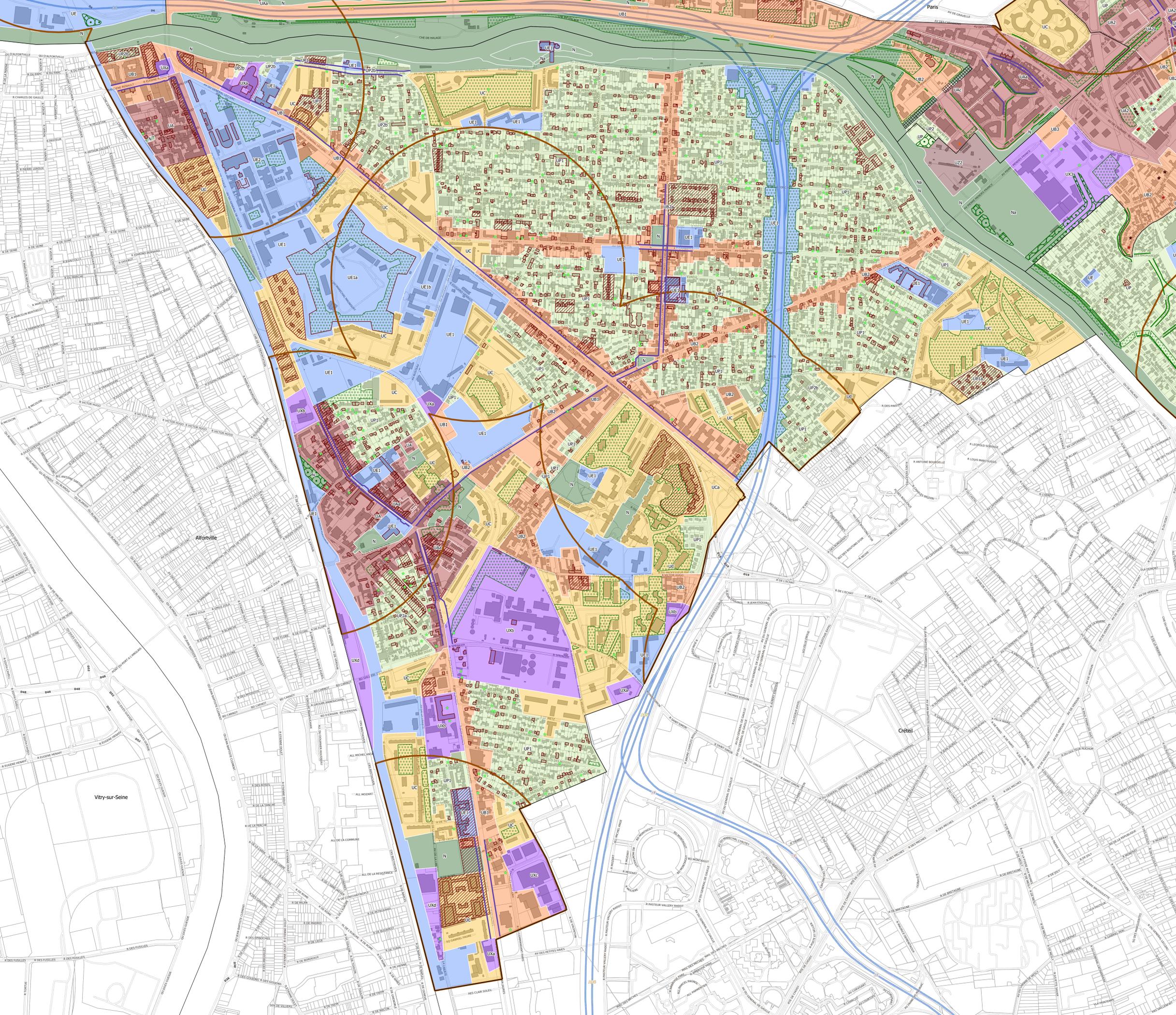


ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- UA - Zone de centralité urbaine
- UB - Zone urbaine mixte intermédiaire
- UC - Zone d'habitat collectif
- UE - Zone d'équipements publics
- UP - Zone pavillonnaire
- UX - Zone d'activités économiques
- N - Zone naturelle

PRESCRIPTIONS

- ★ Arbre remarquable à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
- ▭ Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- ▭ Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ▭ Ensemble patrimonial à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- ▭ Bâtimens et éléments protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- ▭ Périmètre de bonne desserte



**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**  
4-1.b ZONAGE RÉGLEMENTAIRE  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
PARIS EST MARNE&BOIS

Commune de MAISONS ALFORT

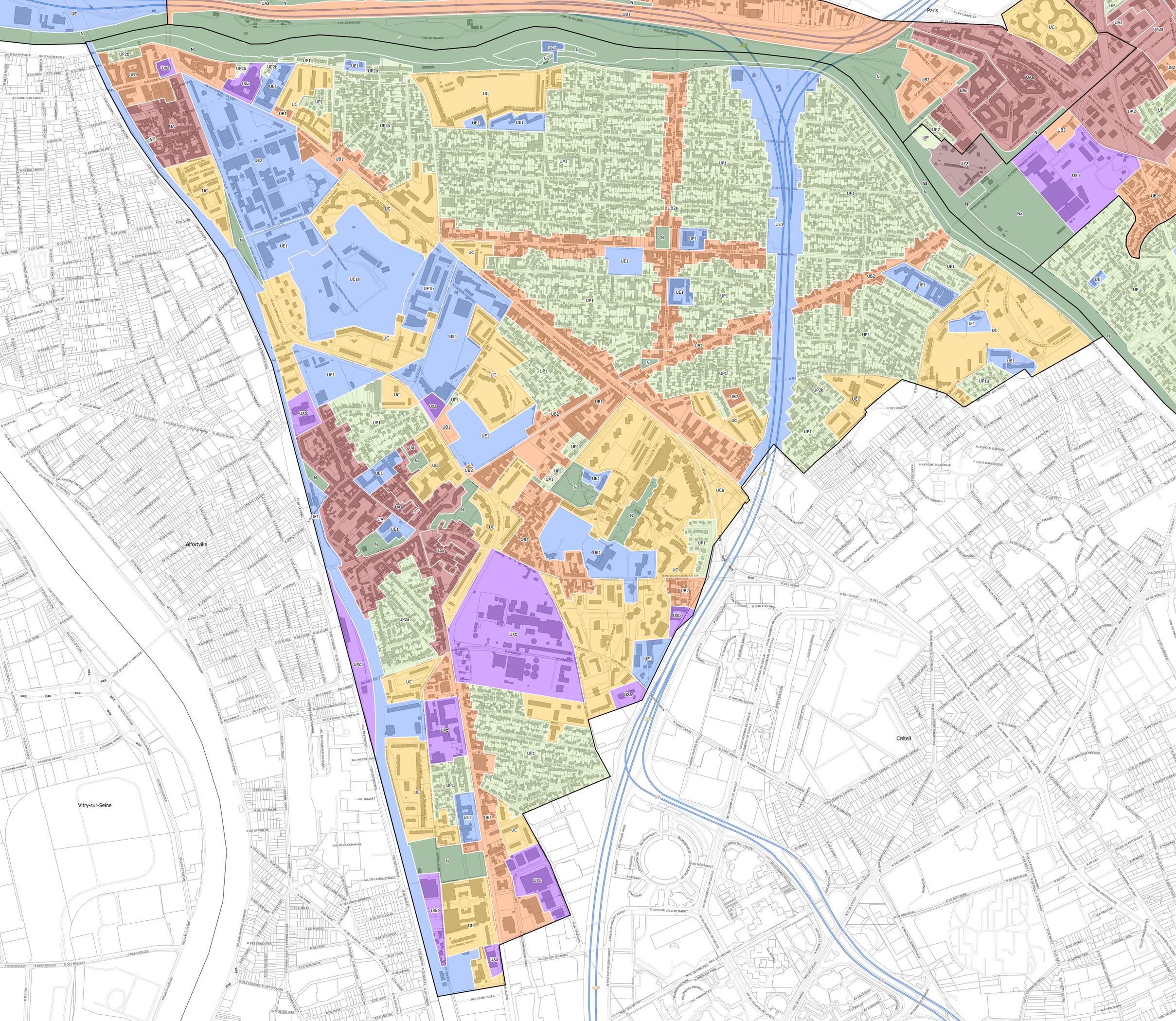
Version d'approbation  
Conseil de territoire du 12 décembre 2023

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2023  
Réalisation : VILLE OUVERTE • Décembre 2023



**ZONAGE RÉGLEMENTAIRE**

- UA - Zone de centralité urbaine
- UB - Zone urbaine mixte intermédiaire
- UC - Zone d'habitat collectif
- UE - Zone d'équipements publics
- UP - Zone pavillonnaire
- UX - Zone d'activités économiques
- N - Zone naturelle



Alfortville

Vitry-sur-Seine

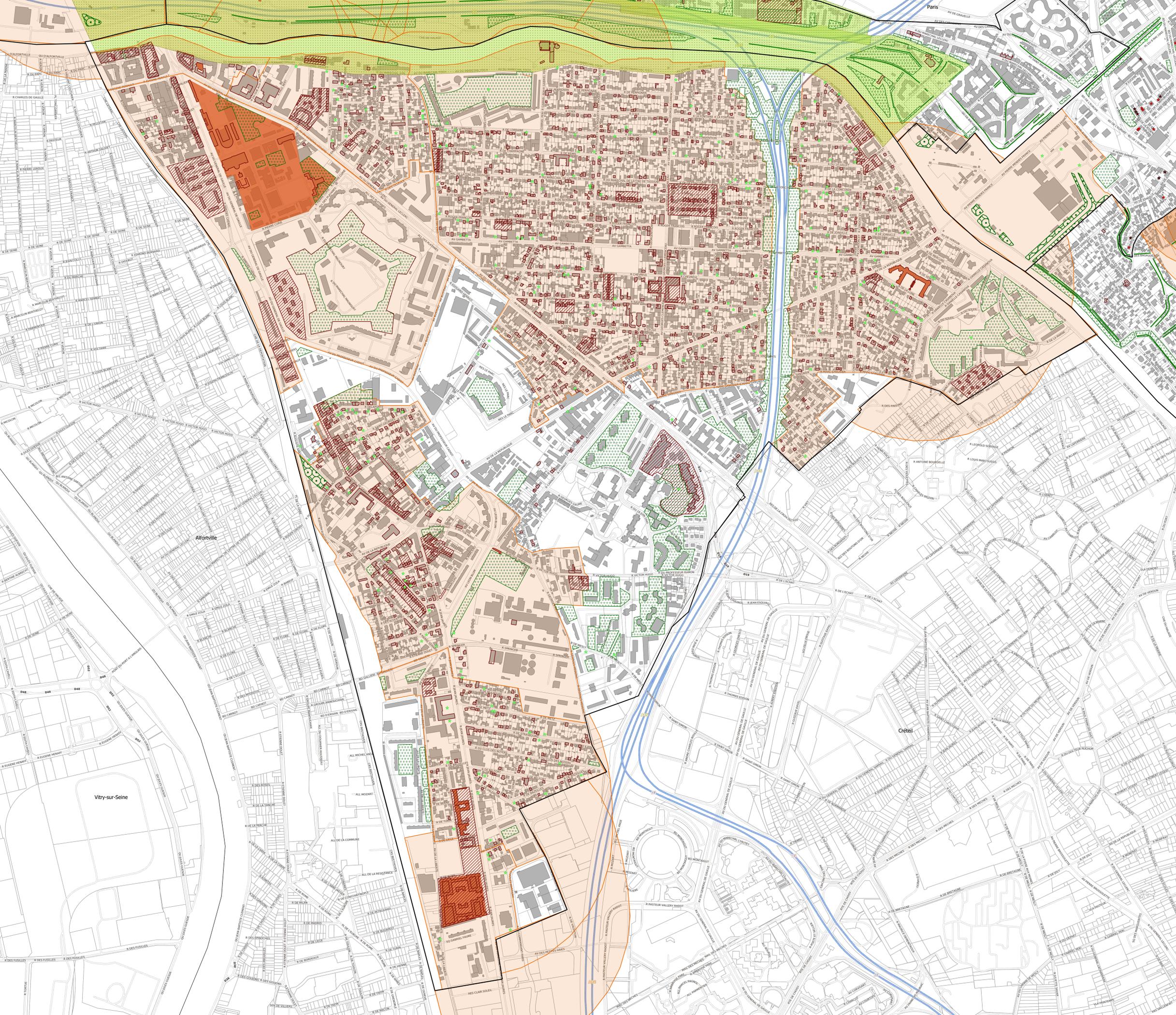
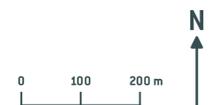
Crétail

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL  
4.3 PLAN DES PRESCRIPTIONS PATRIMONIALES

Commune de MAISONS ALFORT

Version d'approbation  
Conseil de territoire du 12 décembre 2023

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2023  
Réalisation : VILLE OUVERTE • Décembre 2023



**PRESCRIPTIONS**

- ★ Arbre remarquable à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ★ Bâtiments et éléments protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- ★ Bâtiments et éléments remarquables au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Alignements d'arbres à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ▭ Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- ▭ Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ▭ Groupe d'arbres d'intérêt
- ▭ Ensemble patrimonial à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- ▭ Bâtiments et éléments protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

**SERVITUDES PATRIMONIALES**

- ▭ Périmètre de protection des monuments historiques
- ▭ Monument historique
- ▭ Site inscrit

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL  
4.4 PLAN DES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Commune de MAISONS ALFORT

Version d'approbation  
Conseil de territoire du 12 décembre 2023

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2023  
Réalisation : VILLE OUVERTE • Décembre 2023



**PRESCRIPTIONS**

- Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
- Périmètre de bonne desserte

